

Van Rompaey, Leslie

[Original : espagnol]

Note verbale

L'Ambassade de la République orientale de l'Uruguay au Royaume des Pays-Bas a l'honneur de s'adresser au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome concernant la note ICC-ASP/12/S/14 du 26 avril 2013, en vue de faire savoir que le Gouvernement de la République a décidé de présenter la candidature de M. le juge Leslie Van Rompaey, ancien Président de la Cour suprême de justice de l'Uruguay, aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, lors de l'élection qui se tiendra à l'occasion de la douzième session de l'Assemblée à La Haye du 20 au 28 novembre 2013.

Compte tenu de sa compétence reconnue, acquise tout au long de son éminente carrière judiciaire, le Gouvernement uruguayen affirme que M. le juge Van Rompaey répond aux critères établis à l'article 36 du Statut de Rome, et sollicite son inscription sur la liste A (article 36-5 du Statut), au titre de candidat pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Conformément aux sous-alinéas i) à iii) de l'article 35-8-a, le juge Van Rompaey représentera le système de droit civil – continental.

Sont joints à la présente note le document visé à l'article 36-4-a du Statut de Rome et le Curriculum Vitae du candidat.
